



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**YVETOT
NORMANDIE**



*Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets*

Année 2020

4, rue de la Brême - CS 60115 - 76193 YVETOT CEDEX

Tél. : 02.35.56.14.14 - Fax : 02.35.56.88.42

Courriel : contact@yvetot-normandie.fr Web : www.yvetot-normandie.fr



SOMMAIRE

Introduction	4
1. La collecte et le traitement des ordures ménagères	5
1.1. Les équipements	5
1.2. La collecte	5
1.3. Les déchets ménagers assimilés	6
1.4. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères	6
1.5. Les tonnages	7
2. La Collecte Sélective en porte à porte	7
2.1. Les équipements	8
2.2. La collecte	8
2.3. Les filières de recyclage	9
2.4. Les tonnages	9
3. La collecte du verre en apport volontaire	10
3.1. Les équipements	10
3.2. La collecte	10
3.3. Les tonnages	11
4. La collecte des textiles en apport volontaire	11
5. Les déchetteries	11
5.1. Les équipements	11
5.2. Le fonctionnement	13
5.3. Les tonnages	13
5.4. Le traitement	16
6. Les plateformes de déchets verts	17
7. Récapitulatif des tonnages	18
8. Les indicateurs financiers	19
8.1. Les dépenses de fonctionnement	19
8.2. Les dépenses d'investissement	20
8.3. Les recettes de fonctionnement	20
8.4. Les recettes d'investissement	22
9. Les actions environnementales	22

Introduction

La Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN) a été créée le 1^{er} janvier 2002. La collecte et l'élimination des déchets ménagers font partie de ses compétences. Jusqu'en 2016, la CCYN assurait la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les 14 communes qui la composaient. Au 1^{er} janvier 2017, la CCYN a été impactée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a fait évoluer son périmètre passant de 14 à 20 communes. Suite à la fusion de 2 communes, la CCYN est désormais composée de 19 communes.

- Allouville-Bellefosse
- Auzebosc
- Baons-le-Comte
- Bois-Himont
- Carville-la-Folletière
- Croix-Mare
- Ecalles-Alix
- Ecretteville-les-Baons
- Hautot-le-Vatois
- Hautot-Saint-Sulpice
- Hauts-de-Caux
- Mesnil-Panneville
- Rocquefort
- Saint-Clair-sur-les-Monts
- Sainte-Marie-des-Champs
- Saint-Martin-de-l'If
- Touffreville-la-Corbeline
- Valliquerville
- Yvetot

Il s'agit d'un milieu semi-urbain : 27 511 habitants (population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2020).

1. La collecte et le traitement des ordures ménagères

1.1. Les équipements

La CCYN dispose de quatre Bennes à Ordures Ménagères (BOM) bi compartimentées (2/3 Ordures Ménagères et 1/3 Collecte Sélective). Ces BOM sont utilisées en permanence car elles permettent une collecte simultanée et séparée des ordures ménagères (OM) avec la collecte sélective (CS). La benne la plus ancienne est utilisée occasionnellement. Elle permet d'assurer une collecte en cas de problèmes techniques ou lors des reports de tournée.

Les particuliers

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la CCYN a équipé tous les usagers de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères. Cette dotation respecte un certain nombre de critères. Le volume du bac est proportionnel au nombre de personnes composant le foyer ainsi qu'à la fréquence de collecte. Les conteneurs sont attribués de la façon suivante :

Collecte de type C1 (une collecte par semaine) :

- 1 à 2 personnes : 120 litres
- 3 à 5 personnes : 180 litres
- 6 à 7 personnes : 240 litres
- 8 personnes et plus : 340 litres

Collecte de type C2 (deux collectes par semaine) :

- 1 à 5 personnes : 120 litres
- 6 à 8 personnes : 180 litres
- 9 personnes et plus : 240 litres

Les habitats collectifs

Le volume des bacs est fonction du nombre de logements et il est ajusté à la production de déchets de l'immeuble.



Les professionnels

Le volume du conteneur est adapté au cas par cas en fonction de la quantité de déchets.

1.2. La collecte

La Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés en régie sur 19 communes avec quatre équipes comptant au total 9 agents. La fréquence de collecte varie en fonction du milieu : urbain ou rural. La ville d'Yvetot, possède des collectes de type C2 ou C1 (2 ou 1 collecte par semaine). Seul le centre-ville et les habitats collectifs d'Yvetot conservent deux ramassages. Les 18 autres communes sont collectées une fois par semaine.

L'organisation des collectes sur le territoire de la CCYN est la suivante :

JOUR	LIEU	DECHET	HORAIRE	EQUIPE	NB AGENTS	FREQUENCE
Lundi	Sainte Marie des champs	OM et CS	5h00/12h45	N°3	2	C1
	Allouville Bellefosse	OM et CS	5h00/12h00	N°4	2	C1
	Betteville	OM et CS	10h00/12h00	N°2	2	C1
	Yvetot secteur n°1	OM	13h00/17h00	N°2	3	C2
Mardi	Ecretteville les Baons Hautot Saint Sulpice	OM et CS	5h30/12h45	N°3	2	C1
	Yvetot secteur n°5 Saint Clair sur les Monts	OM et CS	7h00/13h00	N°1	3	C1

	Yvetot secteur n°3	OM	13h00/20h45	N°2	3	C1 et C2
Mercredi	Valliquerville Une partie de Baons le Comte Une partie de Veauville les Baons	OM et CS	5h30/14h30	N°1	3	C1
	Croix Mare Mesnil Panneville Une partie du Mont de l'If	OM et CS	5h00/13h45	N°3	2	C1
	Yvetot secteur n°4 Marché d'Yvetot	OM et CS	7h45/17h15	N°2	3	C1
Jeudi	Ecalles Alix Rocquefort Hautot le Vatois	OM et CS	5h00/12h45	N°3	2	C1
	Bois Hlmont Touffreville la Corbeline La Folletière Une partie du Mont de l'If	OM et CS	7h45/16h00	N°1	2	C1
	Fréville Carville la Folletière	OM et CS	5h00/12h45	N°4	2	C1
	Yvetot secteur n°1	OM et CS	12h45/18h00	N°2	3	C2
Vendredi	Autretot Une partie de Veauville les Baons Une partie de Baons le Comte	OM et CS	5h00/11h00	N°3	2	C1
	Yvetot secteur n°2	OM et CS	5h00/13h15	N°1	3	C1
	Yvetot secteur n°3	OM et CS	13h30/21h15	N°2	3	C2
Samedi	Auzebosc Marché d'Yvetot	OM et CS	8h00/14h30	N°1	2	C1

Le ramassage est effectué par quatre équipes composées chacune d'un chauffeur avec un ou deux agents de collecte. Cela permet d'assurer des collectes simultanées sur Yvetot et les autres communes.

1.3. Les déchets ménagers assimilés

Il s'agit de déchets qui ne sont pas produits par les ménages mais qui sont, par leur nature et leur mode d'élimination, assimilables à des déchets ménagers. Sur le territoire de la CCYN, la production de déchets ménagers assimilés est importante notamment avec les commerçants, les artisans, les administrations, les cantines, les établissements scolaires, les établissements hospitaliers...

Tous ces producteurs de déchets ménagers assimilés bénéficient de la collecte en porte à porte. La collecte des professionnels est intégrée dans les circuits classiques de ramassage des ordures ménagères. Ils bénéficient d'une ou de deux collectes hebdomadaires. Certains commerçants sont ramassés trois fois par semaine sans que cette collecte modifie les circuits de ramassages existants et sans qu'une tournée spécifique ne soit créée.

1.4. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères

Pour toutes les communes à l'exception des communes d'Ecalles Alix et de Rocquefort, les camions sont vidés sur le quai de transfert situé sur la commune de Touffreville-la-Corbeline. Chaque arrivage est pesé puis compacté. Ce compactage permet de limiter les coûts de transport. Dès qu'une benne du quai de transfert est pleine, elle est acheminée vers la filière d'élimination. Le Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) assure le transport depuis Yvetot et le traitement des



ordures ménagères. Les déchets ménagers sont ensuite incinérés avec valorisation énergétique à l'usine d'incinération du SEVEDE de Saint Jean de Folleville qui respecte les dernières normes de rejets. Le SEVEDE a confié la gestion du quai de transfert à la société SUEZ environnement qui s'occupe de l'exploitation du site. Le transport des caissons à ordures ménagères est effectué par la société SITA.

Pour les communes d'Ecalles Alix et de Rocquefort, le camion est vidé sur l'Usine de Méthanisation du SMITVAD située à Brametot et exploitée par la société VALORCAUX.

1.5. Les tonnages

Evolution du tonnage Ordures Ménagères



La collecte pour l'année 2020 a été de **6 164 tonnes** (OM et refus de tri) soit une moyenne de **224 kg** d'ordures ménagères par habitant et par an. Le **tonnage global est en augmentation de 2,5%** entre 2019 et 2020. La **quantité par an et par habitant** est également **en progression avec +3,5%** par rapport à 2019.

2. La Collecte Sélective en porte à porte

La CCYN pratique une collecte sélective multi-matériaux en porte à porte. Les déchets ainsi recyclés sont les bouteilles et flacons plastiques, les boîtes et emballages en carton, les briques alimentaires, les papiers, les boîtes de conserve et de boisson, les barquettes aluminium ainsi que les bidons alimentaires et les aérosols.

Depuis 2016, la CCYN pratique l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers sans distinction. Ainsi, tous les emballages plastiques se trient :



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

02 35 56 34 50 - www.ccry.fr

#SUIVEZMOI
 SUR ECOEMBALLAGES.FR



2.1. Les équipements

La CCYN a mis en place deux modes de collecte pour les matériaux recyclables :

- Les habitats pavillonnaires et les professionnels sont dotés en sacs plastiques jaunes de 50 Litres. Ces sacs sont disponibles dans les mairies correspondant au lieu de domiciliation de l'utilisateur et dans les locaux de la CCYN pour les Yvetotais,
- Les habitats collectifs et certains professionnels générant beaucoup d'emballages recyclables disposent de bacs à couvercle jaune.

La CCYN possède des autocollants « erreur de tri » et « absence de tri » permettant de sensibiliser la population à la collecte sélective. Lorsqu'une anomalie est détectée par le collecteur, les déchets non conformes sont laissés sur place avec un autocollant. Un numéro de téléphone est alors disponible pour contacter la CCYN afin de répondre à toutes les questions relatives au tri des déchets.

Il existe quelques Points d'Apport Volontaire permettant de compléter la collecte sélective en porte à porte :

- Des bacs à couvercle jaune pour récupérer les emballages recyclables sur les déchetteries de Touffreville la Corbeline et de Croix Mare.
 - Une benne de 15 m³ pour les papiers sur la déchetterie de Touffreville la Corbeline.
- Ces produits recyclables ainsi que ceux issus de la collecte en porte à porte sont envoyés dans un centre de tri.

2.2. La collecte

La collecte sélective a lieu pour tous les habitants une seule fois par semaine. Pour les secteurs d'Yvetot bénéficiant de deux ramassages par semaine, les emballages recyclables sont collectés lors du deuxième jour avec les ordures ménagères. Les communes rurales ainsi que les secteurs d'Yvetot concernés par la collecte unique bénéficient d'un ramassage simultané, ordures ménagères et emballages recyclables, grâce aux bennes bi-compartmentées. La collecte sélective étant toujours ramassée simultanément avec les ordures ménagères, les temps des tournées sont identiques aux temps de collecte des ordures ménagères.

La benne à papier est collectée une à deux fois par mois. Le gardien de la déchetterie déclenche l'enlèvement du contenu des conteneurs en fonction de leur taux de remplissage.

2.3. Les filières de recyclage

Les matériaux recyclables issus de la collecte en porte à porte suivent le même parcours que les ordures ménagères vers le quai de transfert, à la différence qu'ils ne sont pas compactés. Une fois regroupée, la collecte sélective est envoyée au centre de tri du Havre afin d'extraire les différents produits : plastiques, papiers, cartons et métaux. Les erreurs de tri sont également séparées afin d'être renvoyées à l'usine d'incinération avec les ordures ménagères.



Les prestations de transport des matériaux recyclables du quai de transfert au centre de tri ainsi que le tri et le conditionnement ont été effectués par la société VEOLIA Propreté. Après leur tri et leur conditionnement, les différents flux de matériaux sont transportés en partenariat avec l'éco-organisme ADELPHE vers leur filière de recyclage.

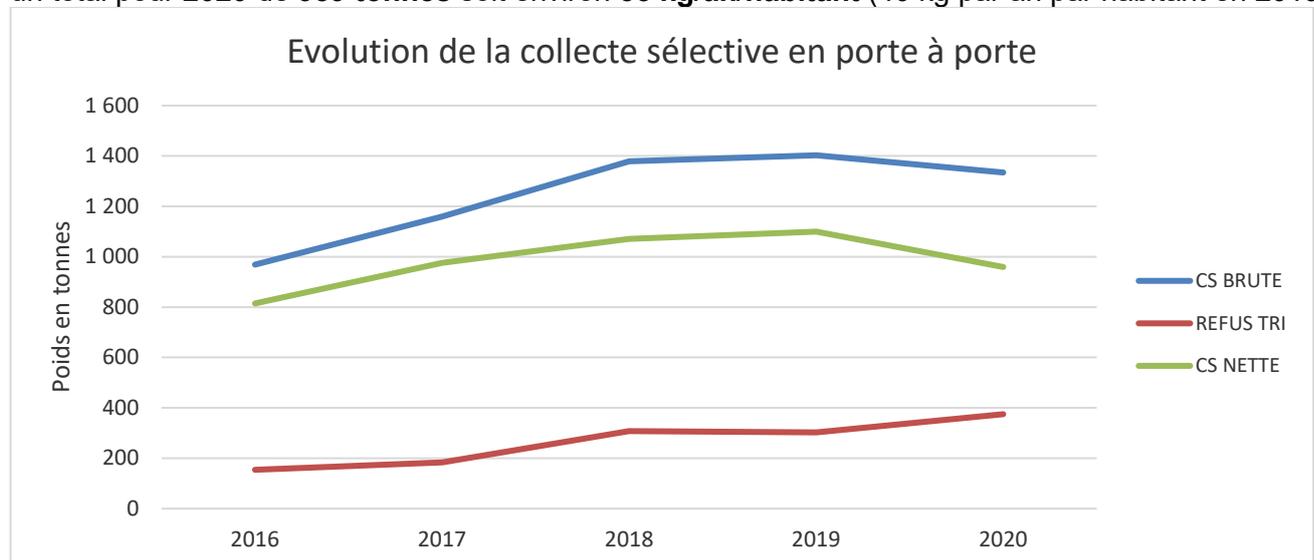
Filières de VALORISATION MATIERE des déchets recyclables de la CCYN	
Types de Déchets	Filières
Cartons fins	REVIPAC
Briques alimentaires	REVIPAC
Papiers	UPM
Acier	ARCELOR MITTAL
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Plastiques	VALORPLAST

2.4. Les tonnages

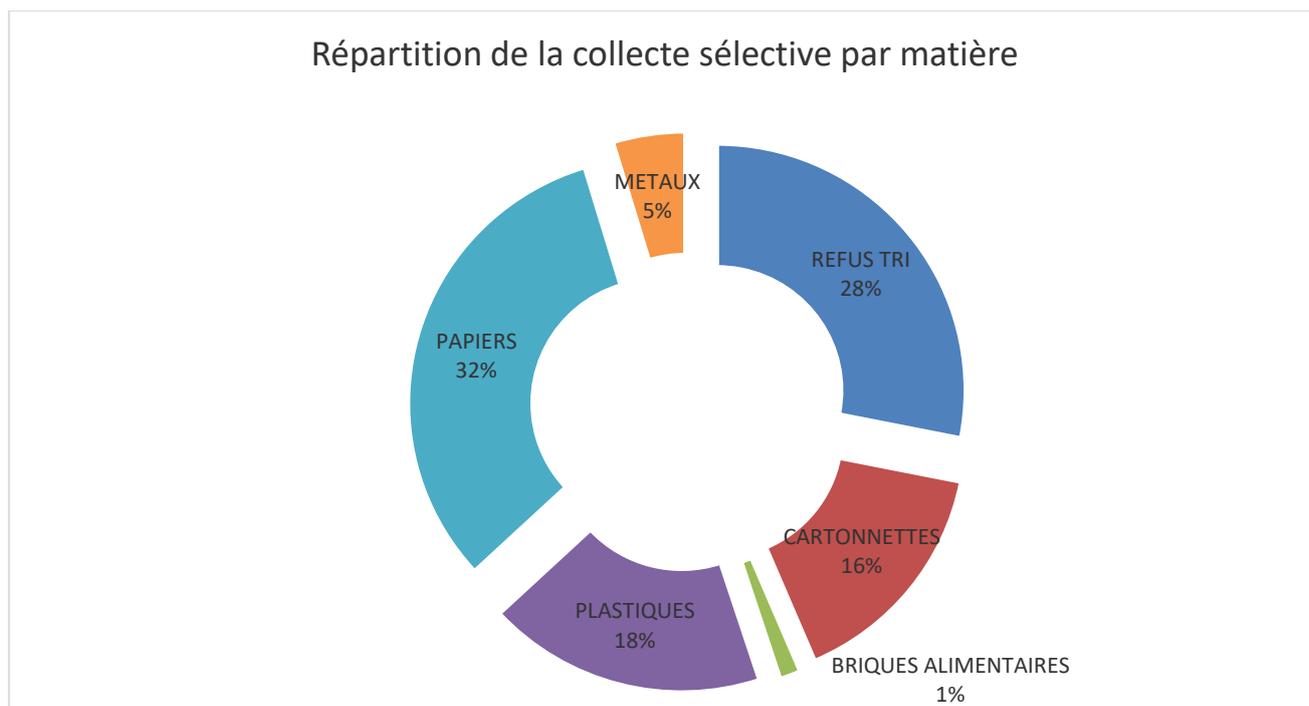
Les emballages recyclables ramassés lors de la collecte par les BOM sont déposés au quai de transfert. Il s'agit de la Collecte Sélective brute. Ces emballages recyclables sont ensuite transportés vers un centre de tri où chaque matériau recyclable est séparé. Les produits indésirables ne pouvant être recyclés constituent les refus. Après leur tri, les matériaux recyclables issus du centre représentent la Collecte Sélective nette.

La Collecte Sélective brute pour l'année 2020 s'élève à **1334 tonnes** soit une **diminution d'environ 5%** du tonnage par rapport à l'année 2019. Le **taux de refus de tri est en très forte hausse** avec une moyenne de **28%** en 2020 (22% en 2019) soit **375 tonnes**.

Du fait de la diminution de la collecte sélective brute et de la forte progression des refus de tri, le tonnage de la Collecte Sélective nette a **fortement chuté d'environ 13%** par rapport à 2019 ce qui fait un total pour 2020 de **959 tonnes** soit environ **35 kg/an/habitant** (40 kg par an par habitant en 2019).



Les matériaux recyclables issus de la collecte sélective se répartissent selon les flux suivants :



3. La collecte du verre en apport volontaire

3.1. Les équipements

Pour la collecte du verre, la CCYN dispose de 89 Points d'Apport Volontaire soit une colonne à verre pour environ 300 habitants. 35 colonnes sont réparties sur la ville d'Yvetot, 48 sur les communes rurales et 6 sur les déchetteries. Il s'agit de colonnes insonorisées d'une contenance de 4 m³.

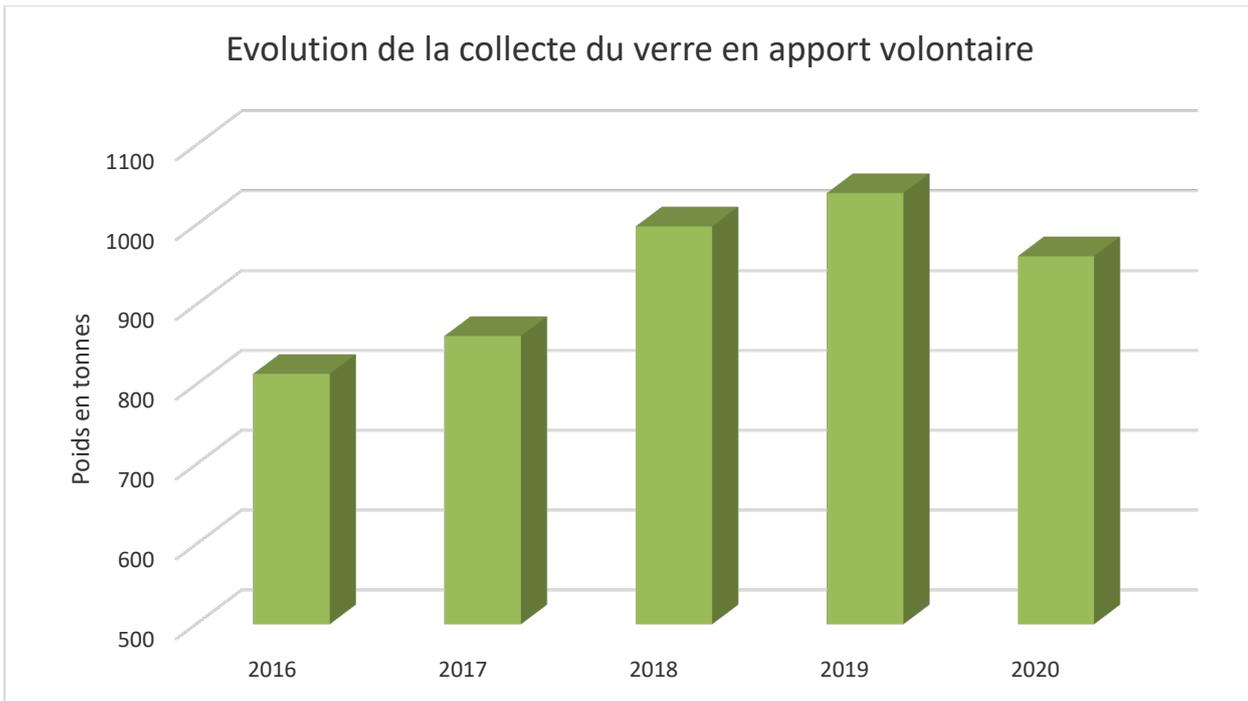


3.2. La collecte



Les tournées sont réalisées en moyenne tous les dix jours et les colonnes sont vidées en fonction de leur taux de remplissage. Le verre collecté sur le territoire de la CCYN dans les Points d'Apport Volontaire est directement transporté par le collecteur jusqu'à la société Occidental Sea Glass située à Saint Vigor d'Ymonville afin d'être recyclé en calcin, matière ensuite rachetée par les verreries.

3.3. Les tonnages



Le tonnage total collecté sur l'année 2020 représente **961 tonnes** soit une **importante diminution d'environ 8%** par rapport à 2019. En moyenne, en 2020, la collecte de verre était de **35 kg** par an et par habitant (37 kg/an/hab en 2019).

4. La collecte des textiles en apport volontaire

En complément au tri des textiles réalisé sur les déchetteries, la CCYN a déployé cette collecte sur le territoire intercommunal. Le parc de conteneurs textiles représente 18 points d'apport volontaire répartis sur la CCYN.

Le ramassage est réalisé une fois par semaine par l'association VET NET. Les textiles ainsi collectés font l'objet d'un réemploi, d'un recyclage ou d'une valorisation énergétique. Les textiles issus des points d'apport volontaire représentent **89 tonnes** en 2020 soit une progression de 14% par rapport à 2019.

5. Les déchetteries

5.1. Les équipements

La CCYN possède deux déchetteries : le site de Touffreville la Corbeline et le site de Croix Mare qui a été intégré à la CCYN au 1^{er} janvier 2018.

Les déchetteries acceptent les déchets ne pouvant pas être collectés en porte à porte ou mélangés aux ordures ménagères. Les usagers peuvent y apporter : Déchets verts, déchets bois, incinérables, encombrants, Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), terre, gravats, ferrailles, cartons, Déchets Diffus Spécifiques (DDS), huile alimentaire, Déchets d'Equipements Electriques Electroniques (D3E), batteries, piles, lampes à économie d'énergie, textiles, huiles de vidange et bouteilles en verre.

Sont refusés sur les déchetteries les Ordures Ménagères, les Déchets d'Activité de Soins, les médicaments, l'amiante, les déchets industriels, les pneus et les pièces de véhicules.

Afin de permettre à tous d'apporter des déchets sans que l'encombrement des bennes soit trop rapide, les dépôts sont limités à 3 m³ par semaine pour tous les déchets sauf pour les gravats à 3 m³ par mois.

Les déchetteries sont accessibles à tous les particuliers et commerçants résidant sur l'une des 19 communes de la CCYN. Il n'y a pas de carte d'accès mais les gardiens peuvent être amenés à demander aux usagers un justificatif de domicile. Seuls les véhicules d'un poids total inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés à pénétrer sur les déchetteries. Un règlement intérieur explique toutes les modalités d'accès ainsi que les consignes de dépôt et de tri.

La déchetterie de Touffreville la Corbeline :

Elle est située sur la route d'Yvetot (RD37) à Touffreville la Corbeline.

Jours	Horaire d'été (1 ^{er} avril au 30 septembre)	Horaire d'hiver (1 ^{er} octobre au 31 mars)
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi	9h00-12h00 et 14h00-18h00	9h00-12h00 et 14h00-17h00
Samedi	8h00-12h00 et 14h00-18h00	8h00-12h00 et 14h00-17h00
Fermée tous les mardis, dimanches et jours fériés.		



La déchetterie de Croix Mare :

Elle est située sur la route du Hameau Yvelin à Croix Mare.

Jours	Horaire d'été (1 ^{er} avril au 30 septembre)	Horaire d'hiver (1 ^{er} octobre au 31 mars)
Lundi-Mercredi-Vendredi	15h00-18h00	14h00-17h00
Samedi	9h30-12h00 et 14h00-18h00	10h00-12h00 et 13h30-17h00
Fermée tous les mardis, jeudis, dimanches et jours fériés.		



5.2. Le fonctionnement

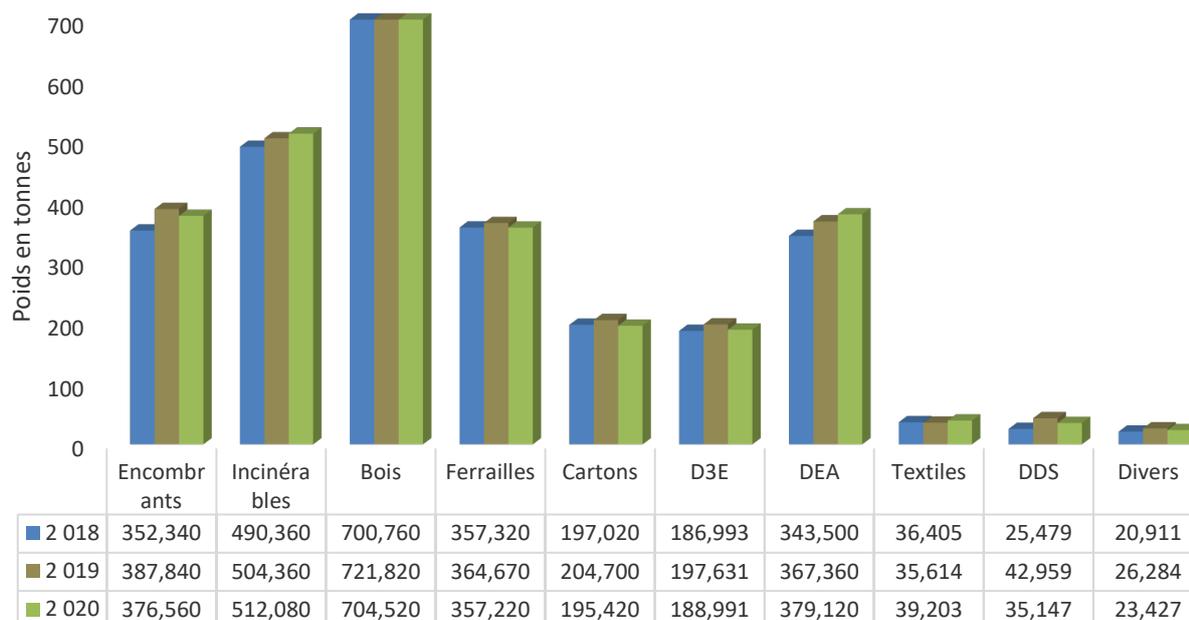
La gestion et l'exploitation des déchetteries sont effectuées en régie par la CCYN avec une équipe de 6 agents. Les prestations de transport et le traitement des déchets sont confiés à plusieurs entreprises spécialisées.

5.3. Les tonnages

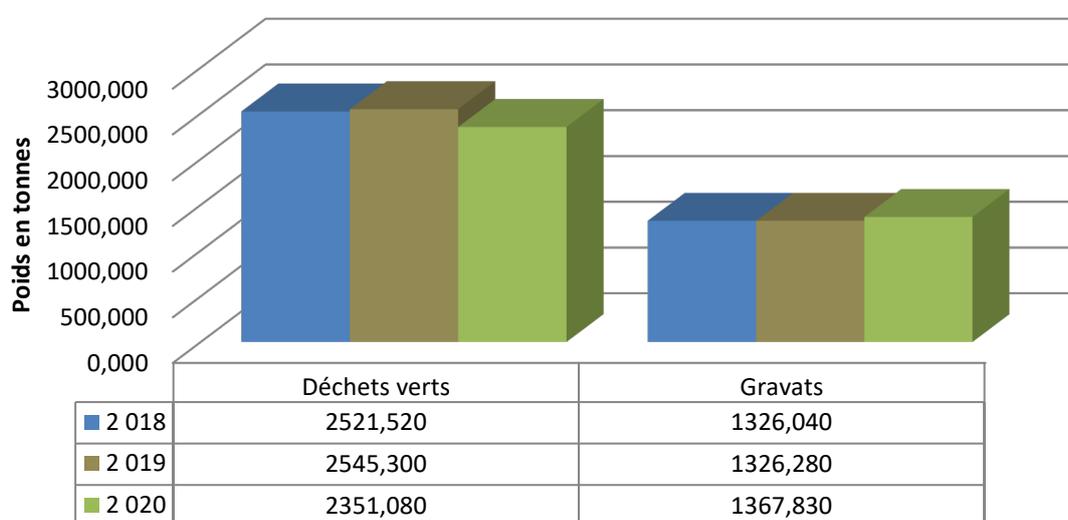
La déchetterie de Touffreville la Corbeline :

La déchetterie a permis de collecter les tonnages suivants :

Evolution du tonnage issu de la déchetterie de Touffreville la Corbeline



Evolution des déchets verts et des gravats issus de la déchetterie de Touffreville la Corbeline

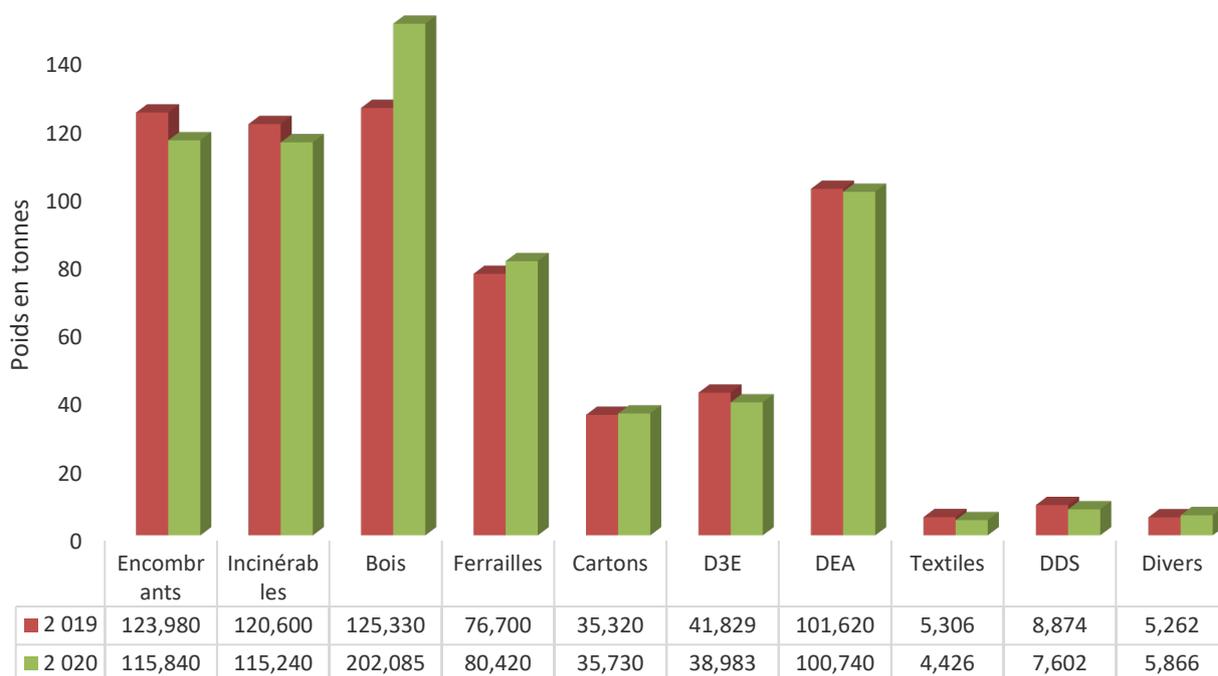


En 2020, la déchetterie de Touffreville la Corbeline a réceptionné **6 531 tonnes de déchets**. Les apports sont **en légère diminution** entre 2019 et 2020 (-3%).

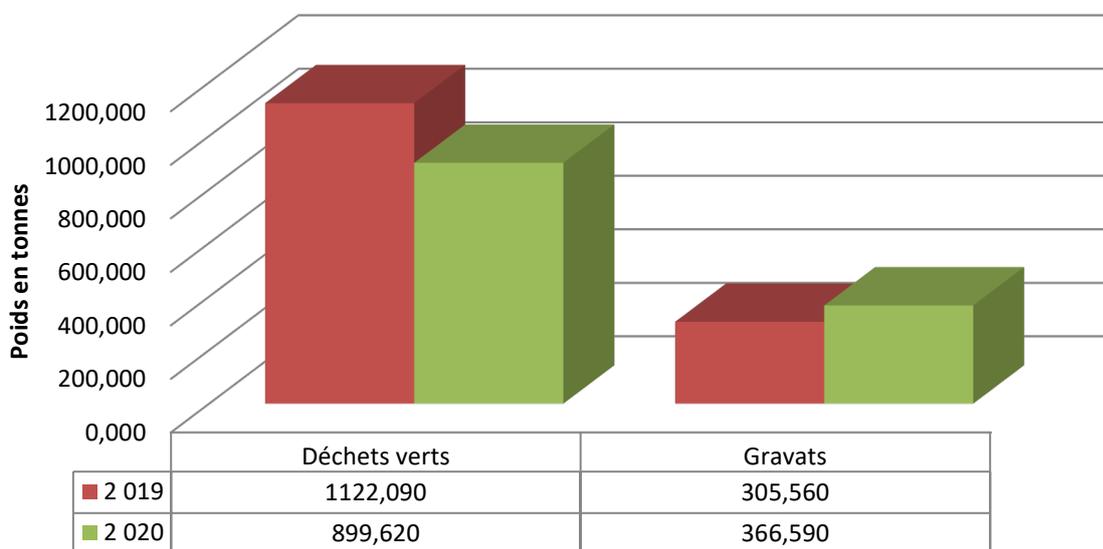
La déchetterie de Croix Mare :

La déchetterie de Croix Mare a intégré la CCYN depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce site a permis de collecter les tonnages suivants :

Tonnage issu de la déchetterie de Croix Mare



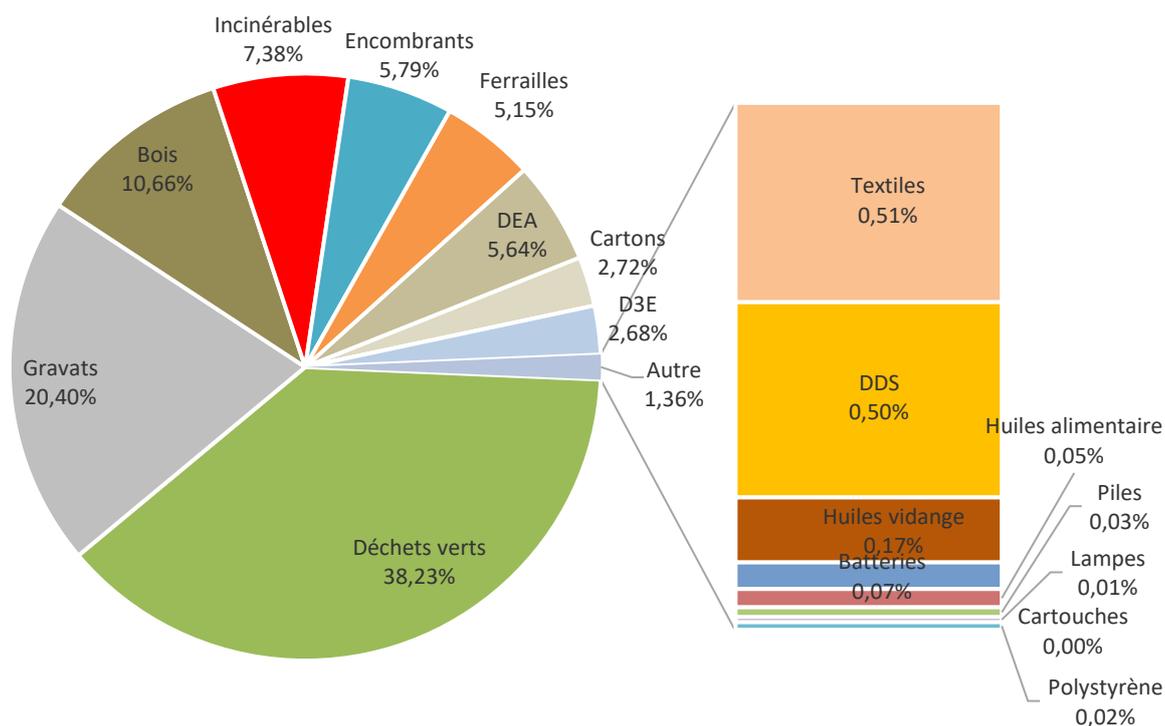
Tonnages déchets verts et gravats issus de la déchetterie de Croix Mare



En 2020, la déchetterie de Croix Mare a réceptionné **1 973 tonnes de déchets**. Les apports ont en **diminution** entre 2019 et 2020 (-5%).

Tonnage global issu des déchetteries :

Répartition des déchets issus des déchetteries



Pendant toute l'année 2020, les déchetteries de la CCYN ont permis le recyclage, la valorisation et le traitement de **8 504 tonnes** de déchets soit **environ 309 kg par an et par habitant**.

On observe une **diminution du tonnage d'environ 3,5% sur les déchetteries entre 2019 et 2020**. Ainsi, la **production par an et par habitant** est passée de 317 kg en 2019 à 309 kg en 2020 soit une **diminution d'environ 2,5%**.

5.4. Le traitement

Pour chaque catégorie de déchet, la CCYN dispose d'une filière d'élimination :

DECHETS	TRAITEMENT	ENTREPRISE
Déchets verts	Méthanisation et valorisation énergétique	Collecti'vert
Déchets bois	Recyclage et valorisation énergétique	Collecti'vert
Encombrants	Installation de stockage	Ipodec
Incinérables	Valorisation énergétique	SEVEDE
Gravats	Valorisation matière et remblai	Collecti'vert
Ferrailles	Recyclage	Ipodec
Cartons	Recyclage	Ipodec
D3E	Valorisation	Ecologic
Textiles	Réemploi et recyclage	Association Vet Net

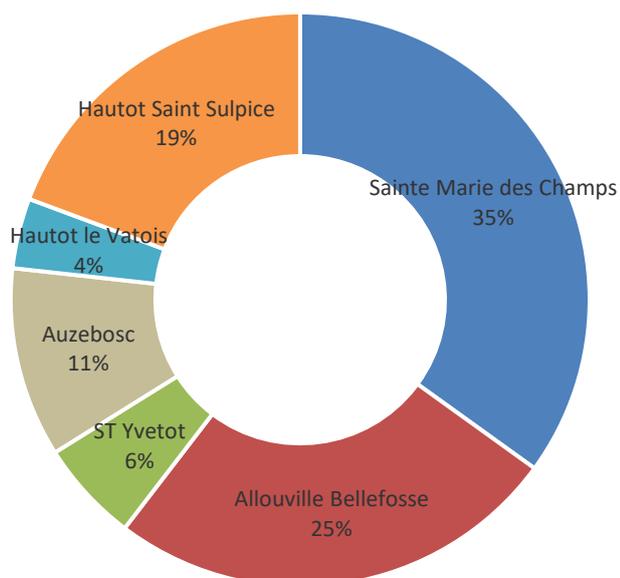
DDS et radiographies	Valorisation énergétique et traitement spécifique	Chimirec et Triadis
Batteries	Recyclage	Ipodec
Piles	Recyclage	Corépile
Lampes économie énergie	Recyclage et régénération	Récylum
Huiles de vidange	Régénération	Eco Huile
Huiles alimentaires	Recyclage	Chimirec
Cartouches d'encre	Recyclage et valorisation énergétique	Collectors
DEA	Recyclage et valorisation énergétique	Eco-mobilier
Polystyrène	Recyclage	Naturaulin
Vélo	Réutilisation	La Bicyclerie

6. Les plateformes de déchets verts

Certaines communes sont équipées de plateformes de déchets verts. Elles permettent de désengorger la déchetterie de Touffreville la Corbeline très encombrée par les déchets verts, de rendre un service de proximité aux usagers les plus éloignés et de lutter contre le brûlage à l'air libre qui est interdit. Les communes concernées sont : Allouville Bellefosse, Azebosc, Hautot le Vatois, Hautot Saint Sulpice et Sainte Marie des Champs. Ces structures n'acceptent que les branchages et les pelouses des particuliers.

La CCYN pratique aussi l'enlèvement des déchets verts pour les services techniques (ST) de la ville d'Yvetot.

Répartition des déchets verts sur les plateformes



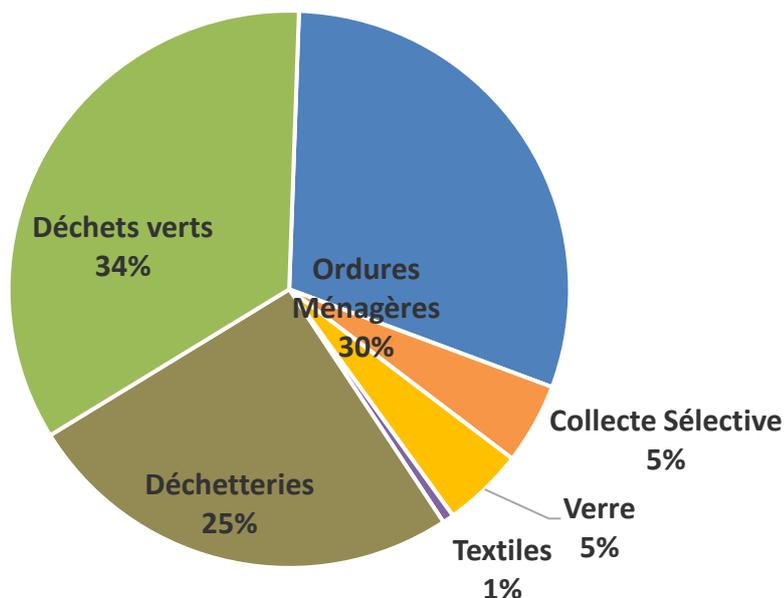
Les déchets verts collectés sur les plateformes en 2020 représentent **3770 tonnes** soient **une légère progression d'environ 1%** par rapport à 2019.

Le total de **déchets verts** collectés en 2020 sur notre territoire, déchetteries et plateformes, s'élève à **7021 tonnes** soit une **diminution d'environ 5%** par rapport à 2019. **La production de déchets verts totale par an et par habitant est de 255 kg en 2020** (266 kg en 2019).

7. Récapitulatif des tonnages

Les services de la CCYN ont permis pendant l'année 2020 la collecte et le traitement de **20 448 tonnes** de déchets ménagers et assimilés soit environ **743 kg/an/habitant**.

Le tonnage global a diminué d'environ 1,5% entre 2019 et 2020. Du fait de la diminution de la population, **la quantité générée par an et par habitant en 2020 a diminué d'environ 0,5%** (747 kg en 2019).



8. Les indicateurs financiers

Le budget Ordures Ménagères doit s'équilibrer en dépenses et en recettes. Il s'agit d'un budget annexe qui ne peut pas recevoir de subvention d'équilibre du budget principal. En 2020, le budget du service ordures ménagères était réparti de la façon suivante :

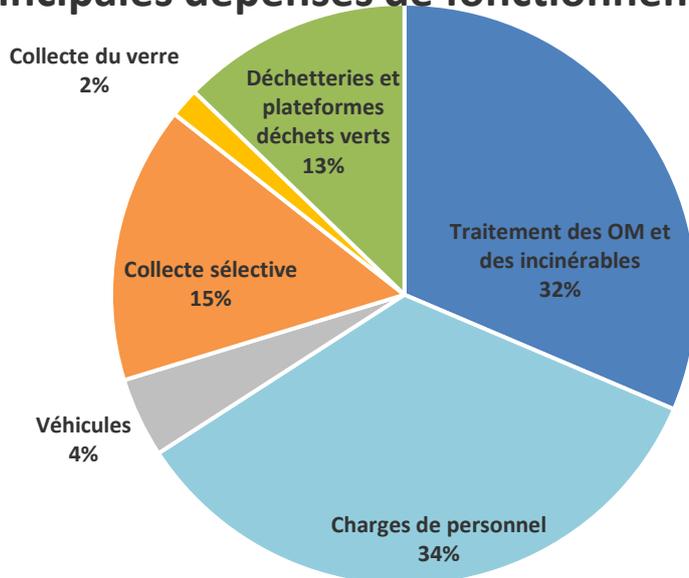
- Dépenses de fonctionnement réalisées : 2 972 694,03 € TTC
- Recettes de fonctionnement réalisées : 4 225 575,30 € TTC
- Dépenses d'investissement réalisées : 304 999,98 € TTC
- Recettes d'investissement réalisées : 645 973,33 € TTC

8.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 étaient :

Prestation	Entreprise	Coût en € TTC
Charges de personnel	Régie	867 053,25 €
Transport, traitement des Ordures ménagères et des incinérables	SEVEDE et SMITVAD	792 568,15 €
Transport et tri des matériaux recyclables	Veolia	388 180,67 €
Amortissements		235 862,89 €
Transport et traitement des déchets verts	Collecti'vert	196 000,00 €
Carburant, entretien et réparation des véhicules	Divers	111 644,69 €
Eau, électricité, assurances, entretien et petits équipements	Divers	65 745,94 €
Sacs collecte sélective et composteurs	Divers	55 842,06 €
Transport et traitement des encombrants	Ipodec	55 000,02 €
Charges financières (ajustements rattachements, annulations REOM, frais d'emprunts)		51 509,80 €
Affranchissement, télécommunication, taxe, divers	Divers	42 025,60 €
Collecte et transport du verre	Mineris	41 126,75 €
Transport et traitement des déchets bois	Collecti'vert	24 600,00 €
Transport et traitement des cartons	Ipodec	18 349,11 €
Transport et traitement des DDS	Chimirec	16 500,00 €
Transport et traitement des gravats	Collecti'vert	6 115,44 €
Transport et traitement du polystyrène	Naturaulin	3 930,30 €
Communication collecte sélective	Divers	639,36 €
Total des dépenses de fonctionnement réalisées		2 972 694,03 €

Principales dépenses de fonctionnement



8.2. Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2020 étaient :

- Renouvellement d'une Benne Ordures Ménagères : 227 084,38 €
- Grosses réparations sur les Bennes Ordures Ménagères et le chariot télescopique : 22 235,94 €
- Installation d'un système de géolocalisation des Bennes Ordures Ménagères avec cartographie des tournées : 9 480,00 €
- Travaux sur les déchetteries et le local garage : 7 495,48 €
- Renouvellement du nettoyeur haute pression pour l'entretien des Bennes OM : 5 095,20 €
- Remboursement d'emprunts : 13 333,32 €

Le total des dépenses d'investissement réalisées en 2019 s'élève à **304 999,98 € TTC**.

8.3. Les recettes de fonctionnement

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La CCYN applique la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour le financement de son service gestion des déchets. La REOM permet une facturation des usagers en fonction du service qui leur est rendu : nombre de collecte par semaine, nombre de personnes au foyer, volume du bac...

En 2020, la CCYN a décidé :

- De geler l'augmentation des tarifs REOM
- Et de continuer l'harmonisation des tarifs REOM

Le montant de la REOM pour 2020 était de **2 387 623,87 €**.

Les soutiens

La CCYN a signé un contrat avec l'éco-organisme ADELPHE permettant de bénéficier de soutiens liés au recyclable des emballages ménagers. Les recettes sont variables et dépendent de plusieurs critères : quantité de déchets, type de valorisation... Pour l'année 2020, les soutiens de l'ADELPHE s'élevaient à 377 162,36 €.

A ces soutiens s'ajoutent les recettes d'autres éco-organismes :

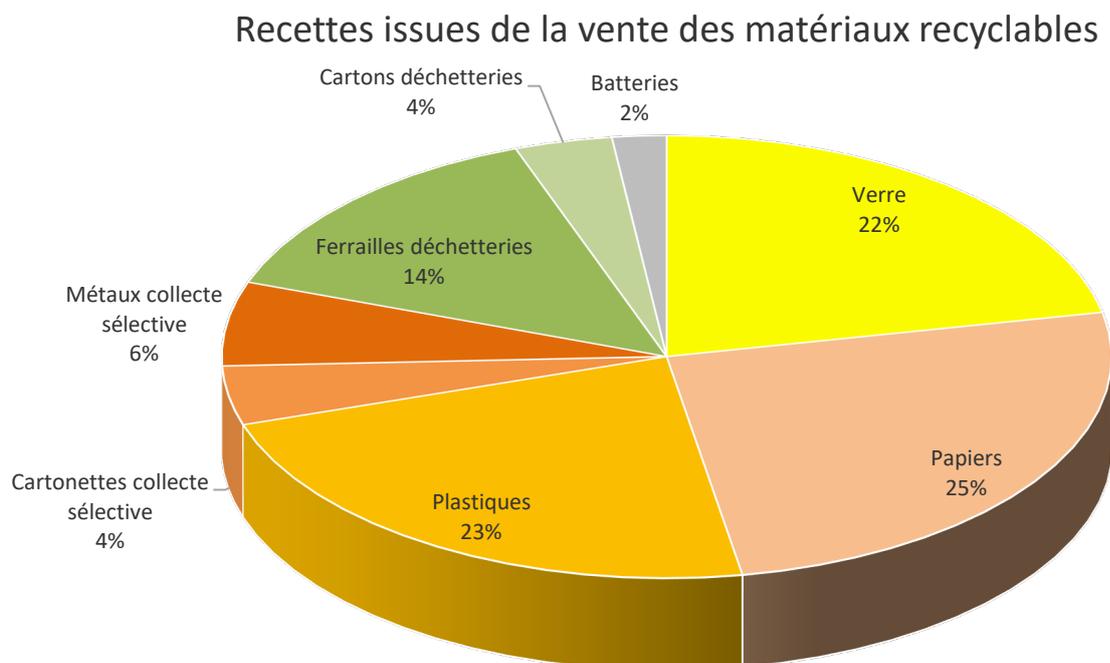
- CITEO, éco-organisme du papier : 28 781,10 €
- ECOMOBILIER, éco-organisme des déchets d'éléments d'ameublement : 7 152,48 €

- OCAD3E, éco-organisme des déchets électriques et électroniques : 16 643,98 €
- ECODDS, éco-organisme des déchets dangereux : 3 057,48 €

Le total des soutiens 2020 s'élève à **432 797,40 €**.

La vente des matériaux recyclables

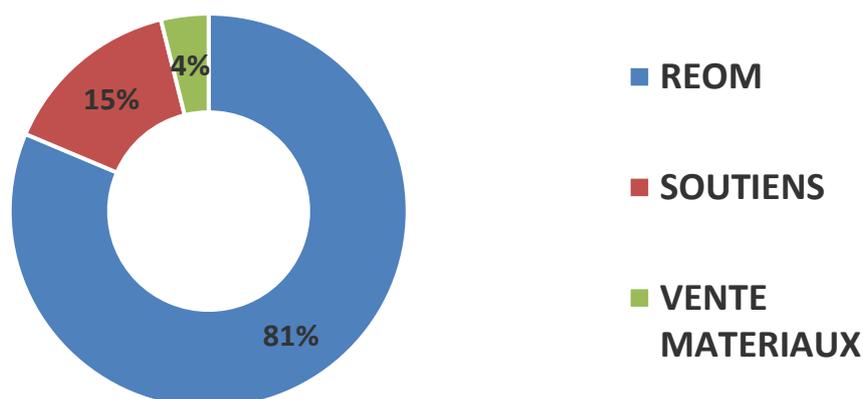
La collecte séparée (papiers, cartons fins, plastiques, métaux et verre) permet la vente de certains emballages recyclables à des filières de reprise. En complément de cette collecte sélective, la CCYN vend les ferrailles, les batteries et les cartons issus de la déchetterie.



Le total des recettes issues de la vente des matériaux a été de **113 443,46 €**.

Le total des recettes de fonctionnement réalisées en 2020 s'élève à **4 225 575,30 € TTC**.

Récapitulatif des principales recettes de fonctionnement



8.4. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement réalisées en 2020 s'élève à **645 973,33 € TTC**. En 2020, le Fonds de Compensation de la TVA s'élève à 45 117,59 €.

9. Les actions environnementales

Pendant l'année 2020, la CCYN a réalisé les opérations suivantes :

- Distribution de composteurs aux habitants de la CCYN.
- Ramassage de piles dans établissements scolaires.
- Renouvellement d'une Benne Ordures Ménagères.
- Installation d'un système de géolocalisation sur les Bennes Ordures Ménagères avec pour objectif de préparer l'optimisation des tournées.